

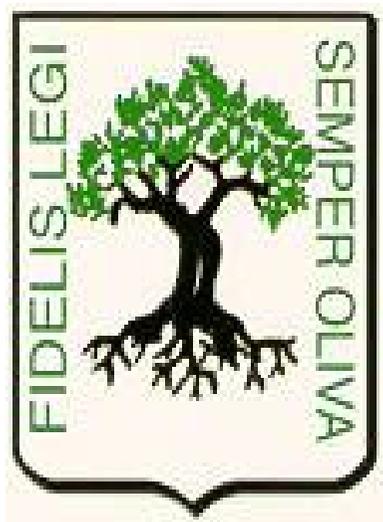


**D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules**

**DOCUMENT A CONSERVER**

# **D.I.C.R.I.M**

Le document d'Information sur les Risques Majeurs de la Commune d'Ollioules.





## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules



Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des pouvoirs du maire, il m'appartient de veiller à la sécurité de mes administrés.

Cette mission passe évidemment par une large information expliquant les risques potentiels et les conduites à tenir.

Dans ce dossier d'informations communales sur les risques majeurs, plusieurs thèmes ont été abordés : inondations, feux de forêts, mouvements de terrain, risques sismiques, risques industriels, climatiques et nucléaires.

Etre conscient des risques et s'organiser efficacement doit permettre d'éviter la panique qui bien souvent aggrave le risque en augmentant la vulnérabilité des victimes. Pour chacun de ces risques vous trouverez la conduite à tenir.

Toutes ces mesures devront aussi s'accompagner de la plus grande vigilance et du respect de la législation en vigueur en ce qui concerne les constructions et le débroussaillage.

Je suis bien sûr à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Restant à votre écoute, soyez assurés, Mesdames, Messieurs de mon sincère dévouement.

Le Maire  
Robert Beneventi



## **QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?**

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle et anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique.
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son extrême gravité.

## **LE ROLE DE LA MAIRIE**

Le Maire informe les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.



## **LA TROUSSE D'URGENCE DONT VOUS DEVEZ VOUS MUNIR EN CAS D'EVACUATION DE VOTRE DOMICILE.**

Une lampe de poche avec pile de rechange.

Une trousse à pharmacie.

Vos papiers d'identité, de l'argent.

Vos médicaments courants pour au moins une semaine.

Des couvertures.

Des vêtements chauds.

Une réserve d'eau.

Une radio à piles.



D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

# LE RISQUE INONDATION





## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

L'inondation est une submersion (rapide ou lente) d'une zone pouvant être habitée ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.

Le débit d'un cours d'eau en un point donné est la quantité d'eau (m<sup>3</sup>) passant en ce point par seconde ; il s'exprime en m<sup>3</sup>/s. Une crue correspond à l'augmentation du débit (m<sup>3</sup>/s) d'un cours d'eau, dépassant plusieurs fois le débit moyen : elle se traduit par une augmentation de la hauteur d'eau.

La Commune est directement concernée par les crues de la Reppe, notamment le quartier du Plan, les bords de Reppe et les Gorges d'Ollioules.

### Conduite à tenir en cas d'inondation.

#### **Avant**

Après avis communiqué par les autorités, déplacez les objets qui se trouvent au sous sol et rez-de-chaussée et rangez-les en hauteur, voire à l'étage supérieur, où ils pourront rester au sec.

Coupez l'électricité, le gaz, le chauffage.

Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation.

#### **Pendant**

Evacuez votre domicile à la demande des autorités ou si le niveau d'eau vous y oblige.

Emportez votre trousse de survie, vos papiers, de l'argent, des vêtements chauds et vos médicaments.

Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner s'il cale.

Restez à l'écoute des informations diffusées sur les ondes.



## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

### **Après**

Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.

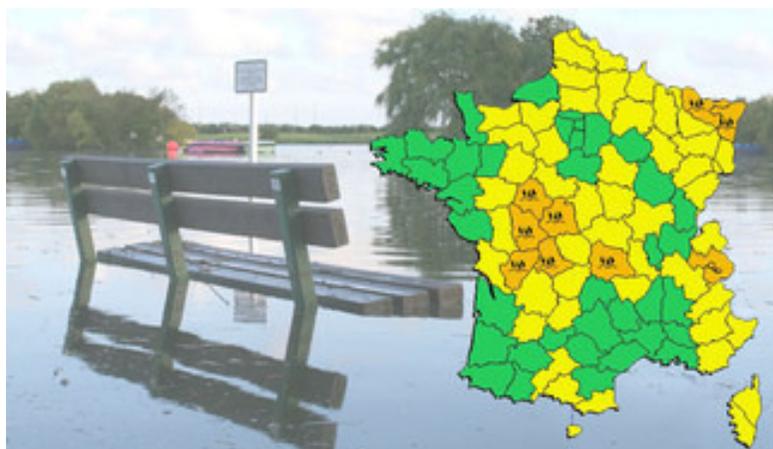
Assurez-vous auprès du service des eaux, que l'eau qui coule au robinet est potable, avant de la boire. En cas de doute faites bouillir l'eau 5min avant de la boire.

Nettoyez et aérez abondamment les pièces inondées, celles-ci devant être considérées comme des pièces contaminées. Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisines contaminés.

Jetez tous les aliments et médicaments qui ont été en contact avec l'eau.

Portez attention à la présence de moisissure qui peut entraîner des problèmes de santé, notamment au niveau respiratoire.

Dressez un inventaire complet des dommages causés à votre propriété et communiquez ces renseignements à la municipalité et à votre compagnie d'assurance.





D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

# LE RISQUE FEU DE FORET





## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

Les feux de forêt sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

Une source de chaleur

Un apport d'oxygène

Un combustible

Les points sensibles sur la commune sont :

Le massif du Gros Cerveau, le domaine du Croupatier, la Castellane, Darbousson, les Côtes du Plan, Terrebrune, Vallon Cros, la Courtine, Châteavallon.

Pour connaître l'historique des feux de forêts : [www.promethee.com](http://www.promethee.com)

**Protéger vos biens en respectant les consignes de débroussaillage qui sont décrites dans l'Arrêté préfectoral n° 332 du 20 avril 2011 consultable en mairie ou sur le site <http://ddaf.cdig-83.org/>**





## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

### Les conduites à tenir

**En cas d'absence** de courte durée pendant la saison à risques si le feu se déclare dans les environs,

#### **Avant de vous absenter :**

Fermez les bouteilles de gaz et les mettre à l'abri ainsi que tous les liquides inflammables.

Fermez toutes les ouvertures et les volets

Evitez de verrouiller votre portail pour permettre l'accès des services de secours

**Si vous êtes présent et que le feu se dirige vers votre maison**, vous devez rester à l'abri chez vous (sauf si avis contraire des autorités)

#### **Avant le passage du feu :**

- Ouvrez votre portail pour permettre l'accès aux secours,
- Si vous avez des bouteilles de gaz extérieures, fermez les et mettez-les à l'abri (immersion dans la piscine),
- Rentrez tous les matériaux inflammables (PVC, tuyau d'arrosage) ou dangereux,
- Abritez votre voiture (vitres et portes fermées) contre votre maison à l'opposé du vent, ou dans votre garage,
- Arrosez votre habitation et la toiture,
- Rassemblez votre famille et les animaux domestiques dans votre maison,
- Fermez vos volets, fermez la trappe de la cheminée et calfeutrez toutes les ouvertures avec des linges humides,
- Habillez-vous avec des vêtements en coton (pas de tissus synthétiques),
- Mettez à portée de main : des gants de cuir, une casquette, des lunettes, un foulard et des chaussures montantes en cuir.

**Attention l'électricité est systématiquement coupée lors d'un incendie.**

Assurez-vous de pouvoir actionner à la main tous les volets et les portails électriques.



# LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN





## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les points sensibles sur la commune sont :

**Les glissements :** les quartiers du Lançon, des Castellas, de St Laze et du Vallon.

**Les effondrements :** les quartiers de la Rouvière, de Castellane, du Peyron, du Lançon, de Trémaillon, de Campourri, de St Laze et de Faveyrolles.

**Les chutes de blocs :** les quartiers du Gros Cerveau, des Esquières, de la Ripelle, du Capeau Gros, de Châteauvallon, de la Baratonne, des Bonnes herbes et de Forgentier.

### Conduite à tenir

#### **Avant**

Informez-vous sur les risques encourus : l'ARRETE PREFECTORAL relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs en date du 06 février 2006 » consultable en mairie ou site Internet préfecture <http://www.var.pref.gouv.fr/> ou service cartographique du Conseil Général du Var cartographie <http://www.cdig-83.org/>

Respectez les règles de constructions.

Informez vous des risques encourus.

Détectez les signes précurseurs : Fissures des murs

#### **Pendant**

Rendez vous sur des zones sûres.

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Eloignez vous de ce qui peut s'effondrer.



D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

# LE RISQUE INDUSTRIEL





## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

### Les principales manifestations du risque industriel sont :

L'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie,

L'explosion par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc.

La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Ces manifestations peuvent être associées.

*Ce risque est généré par le passage du Gazoduc sur le territoire communal, la présence de la Pyrotechnie à proximité et le transport de matières dangereuses par voie routière et ferroviaire.*



D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

# LE RISQUE « TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES »





## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

**Le transport de matières dangereuses (TMD)** peut s'effectuer par voie routière, ferrée, maritime, fluviale ou aérienne. Il est régi par des accords internationaux mais également par des spécificités nationales fixant les règles de ce transport.

Le transport par canalisation ne fait pas partie des TMD au sens réglementaire. Cependant des matières dangereuses (hydrocarbures, produits chimiques, etc.) sont également transportées par ce moyen.



**Les principaux dangers liés aux TMD sont :**

L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits... avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc.

L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite... avec des risques d'asphyxie et de brûlures.

La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

Ces manifestations peuvent être associées.

*Ce risque est généré par les routes : A 50, RDN 8, RD 11, RD26, RD92, qui assurent essentiellement un flux de transit, ainsi que par la ligne SNCF.*



D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

# LE RISQUE ACCIDENT FERROVIAIRE





## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

Les accidents ferroviaires sont peu fréquents mais peuvent avoir des conséquences humaines et/ou matérielles catastrophiques.

### Un accident ferroviaire se manifeste quand :

- Un train heurte un autre train (arrière, côté, face)
- Un train déraile
- Un train entre en collision avec un obstacle
- Un incendie se déclare à bord d'un train

Le train peut transporter des marchandises dangereuses, des animaux, des voyageurs.

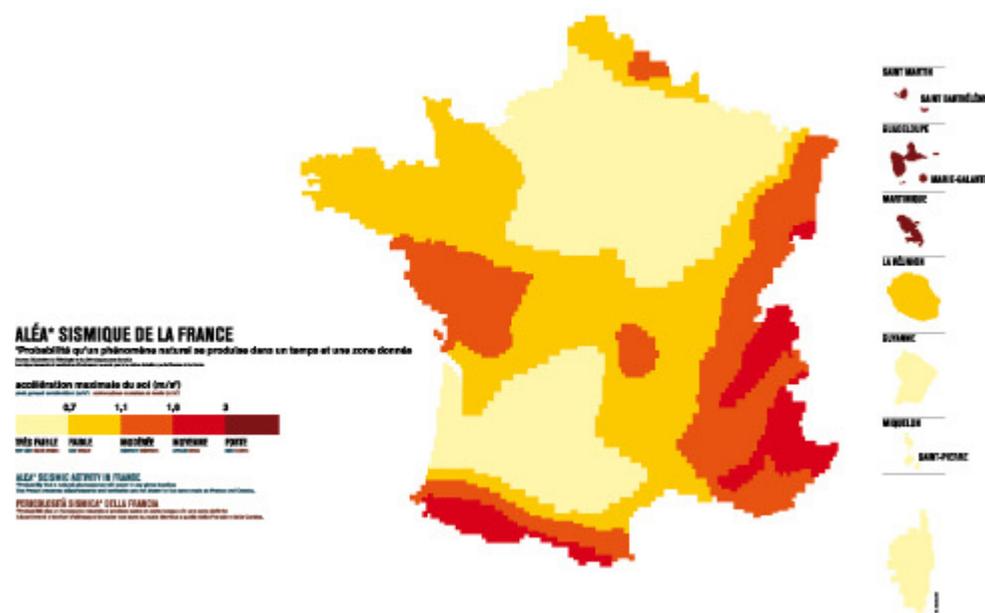
*Le risque se situe : gare SNCF Ollioules-Sanary et la ligne de chemin de fer qui passe sur la commune.*

### **Comment donner l'alerte aux secours ?**

- Dans le message d'alerte au 18 ou 112, préciser si possible :
  - Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique etc..) ;
  - Le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train etc..) ;
  - La présence ou non de victimes ;
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;
- Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.



# LE RISQUE SISMIQUE





## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. Les séismes sont principalement caractérisés par deux grandeurs :

### CONDUITE A TENIR

#### **Avant le séisme**

Un séisme arrive sans aucun signe avant coureur. Il vous surprendra dans votre sommeil, au travail, ou chez vous. Il est en effet impossible de prévoir sa survenue.

Cependant, un certain nombre d'actions peuvent être entreprises afin d'anticiper le risque, de vous éviter d'être blessés et de limiter les dégâts sur vos biens.

#### **Dès la première secousse**

Baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes !

Si vous êtes à l'INTÉRIEUR : placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres;

Si vous êtes à l'EXTÉRIEUR : éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête. Les équipements comme les antennes de télévision, les cheminées, les pots de fleurs ou tout autre objet qui pourraient tomber suite aux secousses risquent de vous blesser;

Si vous êtes en VOITURE : arrêtez-vous et conservez votre ceinture attachée jusqu'à ce que la secousse se soit arrêtée. Les arbres, les lignes à haute tension, les poteaux, les panneaux de signalisation et d'autres articles peuvent tomber pendant les tremblements de terre. L'arrêt limitera les risques d'accident et l'habitacle vous protégera des chutes d'objets. Une fois la secousse terminée, procédez avec prudence. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme;

Il est dangereux d'essayer d'évacuer un bâtiment pendant une secousse car de nombreux objets tombent ou se déplacent sous l'effet du séisme.

Dans les constructions françaises, vous êtes plus à l'abri en restant où vous êtes qu'en essayant de courir vers la sortie du bâtiment.

Attendez dans cet endroit jusqu'à la fin des secousses;



## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

Protégez-vous la tête avec les bras;

N'allumez pas de flamme;

Ne téléphonez pas.

**Après la première secousse :**

*En cas de séisme de faible intensité :*

Rentrez chez vous avec précaution;

Aérez bien votre habitation ;

N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz;

Vérifiez que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs. Prévenez les secours en cas de besoin.

*En cas de séisme important :*

**Évacuez** le bâtiment dès l'arrêt des secousses en faisant bien attention aux objets qui sont tombés par terre et à ceux qui menacent de le faire. Surtout n'utilisez pas les ascenseurs!

**Éloignez-vous** rapidement du bâtiment;

**Pensez à emporter** les objets de première nécessité (par exemple une couverture en hiver);

**Coupez les réseaux** si vous en avez la possibilité;

**Méfiez-vous des répliques.** Elles se produisent fréquemment dans les minutes, les jours, les semaines et même les mois qui suivent;

**Aidez vos voisins**, en particulier les plus vulnérables (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, enfants...);

**Restez loin des fenêtres.** Elles peuvent se briser avec une telle force que vous pouvez être blessés même à quelques mètres;

**En cas d'ensevelissement :** se manifester en tapant sur les parois;

**Examinez-vous** pour déceler d'éventuelles blessures. Vous pourrez mieux vous occuper des autres et serez plus utiles pour les secours si vous n'êtes pas blessés ou si vous avez déjà reçu les premiers soins;

**N'utilisez le téléphone qu'en cas d'extrême urgence.** Les réseaux téléphoniques seront vite saturés. Il est important que les appels d'urgence aient la possibilité d'être passés;

*Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes. Les répliques d'un tremblement de terre peuvent endommager davantage les bâtiments fragilisés.*



D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

# LE RISQUE CLIMATIQUE





**D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules**

## **PLAN CANICULE**

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications par dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain.

Les périodes de fortes chaleurs sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie, surtout chez les personnes fragiles et les personnes particulièrement exposées à la chaleur :

Nourrissons,  
Personnes âgées ou handicapées,  
Travailleurs,  
Sportifs.

**Le plan canicule comporte trois niveaux d'alerte, cette information est diffusée par la Mairie, la préfecture et par l'ensemble des médias.**

### **Niveau 1 :**

Veille saisonnière automatiquement déclenchée.

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 Août.

**Numéro vert d'information 0800 06 66 66**

### **Niveau 2 :**

Mises en garde et actions

Mesures de prévention mises en œuvre avec campagne d'information

### **Niveau 3 :**

Mobilisation maximale



## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

Il est déclenché sur instruction du Premier Ministre dans le cas où la canicule est aggravée par des effets collatéraux (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable...).

**Un espace d'accueil climatisé est ouvert à l'Espace P. Puget à toute personne qui le souhaite quand le plan canicule est déclenché.**

### Consignes à tenir

Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.

Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas..) trois heures par jour.

Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.

**Buvez au moins 1.5 litre d'eau par jour même sans soif.**

Continuez à manger normalement.

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.

Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers.

Limitez vos activités physiques.

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.

Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.

Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles. Accompagnez les dans un endroit frais.

**Un registre nominatif est mis en place par le CCAS. Sont concernées les personnes vivant à domicile de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans si reconnues inaptés au travail ou handicapées (AAH ou pension d'invalidité).**

Formulaires d'inscription disponibles auprès du CCAS, de l'Etat civil et de l'accueil Mairie.



## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules



### PLAN GRAND FROID

Le plan Hiver est le dispositif national d'accueil d'hébergement et d'insertion destiné aux personnes sans domicile fixe. Il remplit une mission qui va de l'accueil en urgence à l'accompagnement vers une insertion sociale durable en complémentarité et en partenariat avec les collectivités locales.

Le plan Hiver comporte trois niveaux de mobilisation.

#### Niveau 1 : Mobilisation hivernale

Niveau minimal de mobilisation, mis en place entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars. Il se traduit par :

L'ouverture de capacités d'hébergement supplémentaires

La mise en place d'équipes mobiles d'aide de type « SAMU social »

Le renforcement du numéro européen d'appel des secours : **112**



## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

### Niveau 2 : Grand Froid

Déclenché par les préfets en cas de situation météorologique aggravée : Températures négatives le jour et comprises entre -5°C et -10°C la nuit. Il entraîne :

La mobilisation de places d'hébergement complémentaires ;

Des équipes du **112** supplémentaires ;

Des équipes mobiles renforcées, avec une intensification des maraudes en lien avec les différents réseaux de secouristes ;

L'ouverture la nuit de locaux ou de lieux d'accueil de jour.

### Niveau 3 : Froid Extrême

Ce niveau correspond à des températures exceptionnellement basses : températures négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit.

Le niveau 3 relève des procédures prévues pour la mise en œuvre des plans d'urgence et de sécurité civile placés sous l'autorité des préfets. Il prévoit, par anticipation, l'identification de sites potentiels permettant la mise à l'abri d'un grand nombre de personnes.

Une cellule de veille nationale est mise en place pour suivre l'évolution de la situation, notamment en cas de déclenchement des niveaux 2 et 3.

### Consignes à tenir

Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez-les sorties le soir et la nuit.

Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.

Habillez-vous chaudement couvrez-vous la tête et les mains.

Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.

Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois.

Vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage.

Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.

Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.

**Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».**



# LE RISQUE NUCLEAIRE





## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

La base navale de Toulon compte un porte avions à propulsion nucléaire et des sous marins nucléaires d'attaque. Dès lors, il y a un risque d'incident ou d'accident pouvant conduire à une dispersion d'éléments radioactifs dans l'environnement. Les éléments seraient alors susceptibles de provoquer une pollution des sols, des eaux, de l'atmosphère, ainsi qu'une contamination des individus les ayant absorbés ou respirés. La zone à risque se situe à l'Est d'Ollioules.

### En cas de risque nucléaire

**Il est inutile de prendre de l'iode à l'avance.**

En cas d'accident, et si vous ne disposez pas chez vous de comprimés, les pouvoirs publics se chargeront de vous en distribuer.

<b>Adulte</b> Homme et Femme, Femme enceinte Enfant de + de 12 ans 1 comprimé à dissoudre dans une boisson	<b>Enfant</b> De 3 à 12 ans ½ comprimé à dissoudre dans une boisson	<b>Nourrisson</b> Jusqu'à 36 mois, ¼ comprimé à dissoudre dans une boisson
---	--	---

Pour une efficacité maximale, vous absorberez l'iode au moment où cela vous sera demandé.



## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

### Conduites à tenir

#### En cas de mise à l'abri

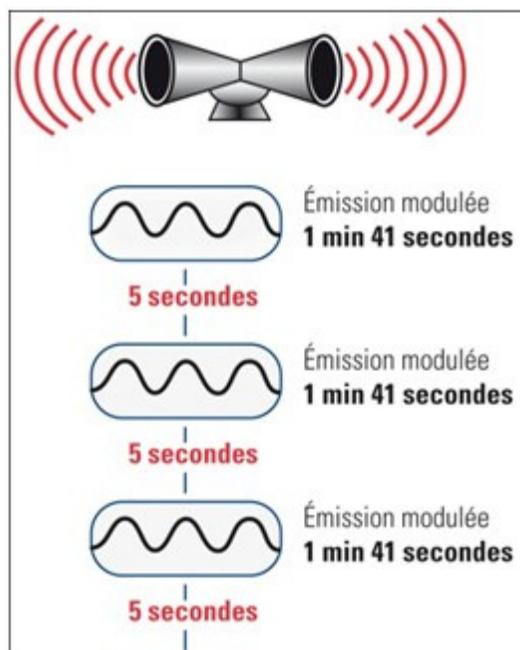
1. Mettez vous à l'abri
2. Indiquez votre présence à l'aide d'une pancarte renseignant sur le nombre de personnes présentes, à la poignée de la porte d'entrée ou fenêtre de manière visible.
3. Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.
4. Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.
5. Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
6. Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.
7. Laissez vos enfants à l'école ou garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.
8. Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre sur France Bleu Provence 102.9 ou 103.6



## En cas d'accident, comment serez-vous alertés ?

Par une SIRENE FIXE

Trois signaux sonores prolongés et modulés, d'une minute et 41 secondes chacun, séparés d'un intervalle de 5 secondes.





## D.I.C.R.I.M Ville d'Ollioules

### Par la RADIO

Dès que vous entendrez la sirène, branchez votre radio sur France Bleu Provence 102.9 ou 103.6.

### Par TELEVISION

Notamment France 3 Méditerranée

**Signal national de fin d'alerte : son continu 30 secondes**

Les numéros d'urgence

Mairie d'Ollioules 04 94 30 41 41

Police Municipale 04 94 30 41 22 et 06 22 96 10 15

Pompiers 18 / 112

SAMU 15 / 112

Police 17

Préfecture du Var 04 94 18 83 83